



Conférence de Territoire

le 23 novembre 2012

Contribution de la CT93 SROS hospitalier

Seine-Saint-Denis

Participants :

Pierre Laporte, vice président du Conseil général, président de la Conférence de territoire

Elisabeth Beau, directrice du Centre Hospitalier de Saint-Denis

Elisabeth Chrétien, directrice des finances et du contrôle de gestion, directrice adjointe de l'Établissement Public de Santé mentale de Ville-Evrard (Neuilly-sur-Marne)

Dr Thierry Gombeaud, URPS médecins

Dr Christophe Debeugny, chef du service de la prévention et des actions de santé, Conseil général

Hédia Ait-Kaci, chargée de projet veille hôpitaux, service de la prévention et des actions de santé, Conseil général

Ce document vise à rendre compte des propositions du groupe de travail de la Conférence de territoire de Seine-Saint-Denis, réuni le 26 octobre. L'objectif est de construire l'avis de la Conférence de territoire du 23 novembre sur le SROS Hospitalier. Les personnes ayant participé à ce groupe de travail le 26/10, sont invitées à compléter et valider ce compte-rendu avant la fin de la semaine du 29 octobre, afin de le faire diffuser par le secrétariat assurée par la DT-ARS à l'ensemble des personnes inscrites au groupe de travail. Ces dernières seront invitées par ce secrétariat à envoyer leur contribution avant la réunion du bureau du 9/11.

1 - Constat partagé par le groupe de travail

- La nécessité de faire un lien transversal entre les différents schémas composant le Projet Régional de Santé, et de rappeler que l'amélioration de l'état de santé de la population ne dépend pas seulement de l'offre et de l'accès aux soins curatifs et préventifs, mais essentiellement des conditions de vie, du niveau des revenus, de l'accès à un emploi, d'un logement salubre, de transport, de réussite éducative, de la qualité de l'alimentation, de l'accès aux droits... Ne disposant pas des compétences correspondant à l'ensemble de ces déterminants de santé, l'ARS est tout à fait légitime pour que ces questions soient prises en compte par les instances nationales et régionales concernées.

- L'importance des besoins non satisfaits se traduisant par :

- Des fuites élevées des patients du département, et une consommation de soins hospitaliers pas si élevée qu'il n'y paraît

- Des données de mortalité et morbidité traduisant une situation sanitaire préoccupante

- Une offre insuffisante et fragile marquée par :

- Une densité des professionnels de santé faible

- Des hôpitaux **et des établissements privés qui sont les uns et les autres** en difficulté

- De fortes inégalités centre/périphérie en termes d'état de santé, de besoins en soins et d'offre de soins.

L'analyse de la situation proposée par le SROS hospitalier est pertinente mais insuffisamment précise pour le niveau départemental et a fortiori local. Manquent des données sur le diagnostic de l'offre et des besoins, pourtant présentes dans les systèmes d'information sanitaires.

Les priorités posées pour la Seine-Saint-Denis nous apparaissent comme très insuffisantes.

Le SROS hospitalier, seul volet opposable du PRS, ne propose pas de fiches actions, alors que c'est le cas dans le SROS ambulatoire qui n'est pourtant pas opposable. Il serait pourtant pertinent de pouvoir utiliser de tels supports pour suivre la mise en œuvre de ce schéma.

Conférence
de Territoire

Seine-Saint-Denis

Dans ce contexte, les perspectives tracées par le SROS sont jugées insuffisantes et inadaptées aux besoins.

Le nécessaire rééquilibrage de l'offre de santé du centre vers la périphérie ne figure pas dans les orientations proposées par le SROS. L'hypothèse que des retraits d'autorisation pour non-atteinte des seuils, renforcerait ipso facto les structures voisines est erronée, si d'autres mesures plus fortes d'incitation des acteurs et des patients ne sont pas mises en œuvre, il y a un travail à faire auprès des professionnels.

Il s'agit de disposer d'une capacité d'hospitalisation correspondant aux besoins des habitants présentant souvent des poly pathologies et peu de possibilités d'hospitalisation à domicile. Il s'agit aussi de renforcer les plateaux techniques et les équipes de professionnels compétents pour assurer le meilleur rendement possible de ces moyens.

L'enjeu consiste à renforcer l'attractivité du département, de s'engager dans le cercle vertueux de l'augmentation et de l'amélioration de la qualité et de la proximité de l'offre de soins avec pour conséquences de réduire les taux de fuite, et d'atteindre les seuils d'activité requis.

2 - Actions suggérées

Il est urgent de favoriser l'attractivité du Département en faisant émerger des pôles d'excellence auprès de ceux qui existent déjà dans les secteurs **privés comme publics**, en favorisant le transfert d'équipes universitaires complètes, et (ou) de spécialistes volontaires du centre vers la périphérie **ce type de transfert ne pouvant être initialisé que par les praticiens eux mêmes et dans le cadre de projets médicaux compatibles avec les besoins et n'accentuant pas une concurrence stérile entre établissements privés et publics. Ils ont pour corollaire l'ouverture de l'hôpital sur la ville.** Adapter ces moyens en fonction des besoins les plus importants comme la pneumologie, la cancérologie, le pôle mère-enfant, l'imagerie... Cela aura un effet vertueux en termes de compétences, de notoriété des établissements hospitaliers privés et publics de Seine-Saint-Denis, pouvant avoir à son tour un effet d'attraction pour des professionnels de santé de ville. Cela porte la nécessité d'une orientation importante pour l'affectation des pôles d'internes tant vers le public que vers le privé.

- Orienter les moyens disponibles en investissement pour une rénovation des équipements techniques et hôteliers, ainsi que du matériel médical, doit être l'une des priorités fortes de l'ARS dans sa détermination à réduire les inégalités territoriales de santé.

- Favoriser l'existence de nouveaux pôles d'excellence et consolider ceux qui existent déjà sur le territoire. Il est également indispensable de favoriser les coopérations et aider le CHU.

- Il est nécessaire que l'Agence mette à disposition des moyens en ingénierie de projet, pouvant apporter un appui technique et méthodologique aux acteurs de la santé hospitaliers, ambulatoires et de prévention de Seine-Saint-Denis pour qu'ils construisent ensemble des contrats de partenariat sur le territoire correspondant aux besoins de la population avant de les présenter à l'ARS .